

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	5 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne  
à SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces	la ligne....	20
Réclames	— .....	30
Faits divers	— .....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne  
à PARIS  
à L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 13 AVRIL

## Marche en avant

Nous recevons de bonnes nouvelles des procès déjà réalisés par les catholiques qui se sont placés sur le terrain constitutionnel et les modérés qui brisent avec la politique persécutrice de ces dernières années.

Le public, induit en erreur par une terminologie usée, dont nos adversaires se servent toujours pour les besoins de leur cause, ne s'aperçoit pas toujours de ces progrès, et c'est pourquoi il est bon de les lui faire constater.

Citons un exemple entre plusieurs. Des élections au Conseil général avaient lieu, la semaine dernière, dans deux cantons de l'Isère, à Heyrieux et à la Côte-Saint-André. La plupart des journaux vous ont appris que M. Roé, républicain, l'avait emporté, d'une part, contre M. Roujat fils, républicain ; et, de l'autre, M. Martel, républicain, contre M. Santurax, républicain.

En vérité, nous voilà bien renseignés ! Deux républicains se présentent pour remplacer un républicain ; l'un d'eux est élu. La belle affaire !

Oui, mais il faut voir les choses de plus près. Et d'abord, les deux cantons d'Heyrieux et de la Côte-Saint-André appartenaient aux opportunistes. Les opportunistes sont républicains à leur façon. Mais aujourd'hui ce terme de républicain ne signifie plus rien, puisque sont à la fois républicains, avec les opportunistes déjà nommés, les radicaux, les socialistes, les anarchistes et même des catholiques.

C'est donc la nuance de chaque candidat et de chaque élu qu'il nous importerait avant tout de connaître.

Or, dans les deux cas qui nous intéressent, M. Roujat fils, et M. Santurax, les deux candidats battus, sont des opportunistes, et MM. Roé et Martel, les deux vainqueurs, sont des libéraux, des modérés, des constitutionnels, ce qu'on appelait hier des conservateurs. M. Roé est un ancien magistrat démissionnaire lors de décrets.

## INFORMATIONS

### LA GRACE DE TURPIN

A son arrivée à Paris, M. Turpin a été reçu par plusieurs de ses amis avec lesquels il a déjeuné.

Aucun journaliste n'a pu le voir encore ; M. Turpin ne veut pas parler avant plusieurs jours.

D'autre part, le général Loizillon, ministre de la guerre, a décidé d'ouvrir une enquête sur les faits signalés, afin de réviser, du moins en ce qui concerne son administration, le procès de 1891.

### L'AFFAIRE DE LA MÉLINITE

Une enquête administrative serait prochainement ordonnée sur les conditions dans les-

quelles a été traitée au ministère de la guerre l'affaire de la mélinite.

Le Journal pose ces questions à M. de Freycinet :

« Est-il vrai que lorsque M. Turpin, après avoir fait connaître sa magnifique invention de la mélinite aux bureaux du ministère de la guerre, voulut en tirer profit, on s'ingénia à l'en empêcher ? »

» Est-il vrai que, dans ce but, on résolut d'acheter en Allemagne — où il se fabrique exclusivement — l'acide picrique, sans lequel on ne peut procéder à la fabrication de la mélinite ? »

» Est-ce vrai que ce fut M. Cornélius Herz qui fut chargé de la mission de passer des traités avec toutes les usines allemandes, de façon à accaparer tout l'acide picrique fabriqué ou en fabrication, et qu'il réalisa de ce chef un bénéfice de plus de deux millions ? »

### FREYCINET MALADE

On s'occupe beaucoup de la santé de M. de Freycinet, que des informations officieuses nous représentent comme sérieusement malade.

Il est frappant que la nouvelle de cette maladie coïncide avec la mise en liberté de Turpin !

Il y a une maladie qu'on appelle la frousse.

### LA SANTÉ DE CORNÉLIUS HERZ

Notre gouvernement ayant insisté auprès du gouvernement anglais pour qu'il soit procédé à une nouvelle visite médicale de Cornélius Herz, en vue d'être fixé sur la date à laquelle il pourrait comparaître devant le tribunal de Bow-Street, il résulte du rapport qu'il est impossible de déplacer le malade et de le soumettre à une épreuve sans risques pour son existence.

### LES GRÈVES DE LA SOMME

Le chômage est presque complet dans les usines, à Amiens ; les ateliers fermés sont au nombre d'environ trente-cinq, dont plusieurs renferment près de 700 ouvriers.

Le nombre total des grévistes était hier de près de quinze mille ; jamais il y en a eu autant à la fois. Les ateliers qui ne chôment pas sont gardés militairement afin de faire respecter la liberté du travail.

Jusqu'ici l'ordre n'a pas été troublé, mais, pour parer à toute éventualité, les troupes de la garnison sont consignées et d'autres sont venues d'Abbeville.

### LA FRANCE AUX NOCES D'ARGENT DU ROI D'ITALIE

La célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire du roi et de la reine d'Italie ayant lieu à Rome le 22 avril, et toutes les puissances européennes se faisant représenter, suivant l'usage, le Président de la République a accredité à cette occasion, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, M. Billot, ambassadeur à Rome, qui sera chargé de présenter au roi les félicitations du gouvernement français.

### GRANDE CATA TROPHE À PONT-Y-PRIDD

Une dépêche de Cardiff dit que, mardi, un

horrible accident est arrivé dans une mine de charbon près de Pont-y-Pridd.

Un éboulement se serait produit : on parle de 200 mineurs qui resteraient ensevelis.

La salle des machines était en feu.

## L'affaire du restaurant Véry

Des trois accusés qui viennent de comparaître devant le jury de la Seine, un seul, Francis, a une physionomie énergique et expressive, une tête de Ravachol. Bricou, avec ses longs cheveux blonds, plats, aux pointes grisonnantes, son épaisse moustache aux pointes tombantes, son visage rosé, son col blanc cassé, rappelle ce type commun de charpentier rencontré dans les guinguettes des fêtes de banlieue.

La fille Delange, maîtresse de Bricou, est une femme de vingt-cinq ans, aux cheveux roux, légèrement boulotte, elle est vêtue simplement d'un costume noir.

Vingt-six témoins ont été cités et, parmi eux, Jules Lhérot qu'on avait dit caché dans les endroits les plus extraordinaires et que la liste des témoins montre simplement établi en un coin tranquille de province.

Meunier, l'auteur principal de l'attentat, est en fuite. Les accusés présents sont aujourd'hui poursuivis pour lui avoir prêté aide et assistance dans l'accomplissement de son forfait, et, notamment, lui avoir prêté des vêtements qui devaient le rendre méconnaissable, quand il se présenterait à l'établissement, porteur de sa machine infernale.

Rappelons en quelques mots les faits. Meunier, après avoir introduit dans une vieille valise une forte quantité de dynamite, munie d'une mèche de mine dont la durée était calculée pour cinq minutes, sortait de chez lui et se mettait en route pour le restaurant Véry.

A quelques pas de la maison visée se trouve un urinoir : c'est là qu'il allume la mèche contenue dans la valise également et qu'il avait percée préalablement de quelques trous pour faciliter la combustion.

De là il se rendait rapidement au comptoir du restaurant, demandait un petit verre qu'il avalait lestement et s'éloignait, laissant devant le comptoir la valise, qu'il avait déposée à ses pieds, en entrant.

Pour cette expédition, Meunier, qui avait déjà fait dans la maison plusieurs explorations, pour étudier les lieux et préparer ses moyens de venger l'arrestation de Ravachol, provoquée par le sieur Lhérot, alors garçon de l'établissement, Meunier s'était muni d'une fausse barbe, pour dépeindre les soupçons qu'auraient pu éveiller ses allées et venues.

Pour le cas où quelqu'un, engageant avec Meunier une conversation, aurait pu retarder sa retraite, un complice, Francis, se tenait devant la porte, faisant les cent pas sur le trottoir, et devait le héler, lui ménager ce qu'en terme de théâtre on appelle une sortie.

On voit, par ces détails, avec quelle adresse véritablement diabolique les brigands avaient su concerter leur plan pour déjouer la surveillance que la police exerçait sur cette habitation.

A peine venait-il de sortir, que la machine infernale faisait explosion, brisant tout et tuant Véry, le patron, et un consommateur.

Les faits remontent au mois d'avril de l'année dernière. Presque aussitôt le parlement accordait à M<sup>me</sup> V<sup>é</sup>ry, qui restait seule avec une petite fille, une pension de 1,200 fr. Ajoutons que, par suite d'une incurie qui ne surprendra nullement les personnes au courant des chinoiseries de l'administration française, M<sup>me</sup> Véry n'a pas encore pu obtenir une parcelle des secours qui lui ont été accordés et qu'elle se trouve actuellement dans le plus grand état de gêne.

Il est peu probable que le verdict soit rendu avant demain soir.

On sait que d'après la nouvelle loi votée à la suite des attentats anarchistes, il peut y aller, pour les accusés, de la peine de mort.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 13 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 17°
Ce matin, à 8 h.		+ 7°
Midi,	762 m/m	+ 12°
Hausse	2 m/m	
Baisse	2 m/m	
Température minima de la nuit		+ 1°

### POURQUOI LOCKROY ?

Le spirituel député de Paris viendra dimanche à Saumur nous faire une conférence sur la République depuis 1870. Nous le savons aussi bien que lui ce qu'elle a été la République. Quant à ce qu'elle va être, il faudrait que M. Lockroy fût de force à faire concurrence à la Sybille pour en parler. En attendant, nous entretenirait-il de la République de Grévy-Wilson ou de celle de Reinach-Baïmaut ? A moins qu'il nous narre celle de Freycinet-Fripoué. Probablement que non, ou, s'il en parle, ce ne sera que pour éreinter les malheureux chéquards, qui n'ont en qu'un tort aux yeux des habiles, celui de s'être laissé pincer.

Mais ce n'est pas, croyons-nous, l'unique but de la conférence. L'ancien ministre vient à Saumur tout simplement pour poser la candidature de son confrère en radicalisme, de son vieil ami Allain-Targé, celui-là même qui a fait une « déposition ferme » dans le procès de corruption et sur laquelle déposition on va donner quelques coups de grosse caisse.

Pour faire réussir un candidat radical dans l'arrondissement de Saumur, on va marcher toutes voiles déployées, et l'on commence par faire choix, pour pilote, de M. Lockroy.

Nous sommes enchantés du choix, qui nous permettra d'entendre un homme d'esprit au lieu d'un conférencier ennuyeux ; mais en choisissant un républicain de carrière, qui a fait partie d'un gouvernement aboutissant au Panama, a été à tu et à toi avec les Rouvier, Floquet, Clémenceau et autres, a-t-on été bien

inspiré? Il semble qu'un homme nouveau eût été aussi bien accueilli.

Enfin, cela ne nous regarde pas, pour le moment du moins.

## Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 11 avril 1893

### LE DRAGUAGE DE LA LOIRE

Un vœu relatif au draguage dans le département est renvoyé à la commission.

### ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES

M. le Préfet soumet au Conseil général les procès-verbaux du recensement effectué à la clôture de l'exercice 1892 dans les deux écoles primaires d'Angers pour le mobilier et le matériel appartenant au département.

### LA FERME-ÉCOLE DU PRIEURÉ

On adopte une mesure provisoire de M. le Préfet, relative à la conduite des chevaux : ce soin est confié aux élèves qui s'en acquittent à tour de rôle, moyennant une gratification mensuelle de 9 fr.

### LE GREFFAGE DES VIGNES

On accorde un prélèvement de 2,000 fr. pour primes sur les fonds votés à la session d'août 1892 pour encouragement à la reconstitution des vignobles au moyen des cépages américains.

### UNE ŒUVRE D'ART

M. Bodinier propose d'acheter, de M. Georges Saulo, statuaire, le moulage de sa statue *Réveil*, qui figurait au Salon des Champs-Élysées de 1891. M. Saulo est un ancien boursier du département.

Un crédit de 500 fr. est voté à cet effet.

### LES CONTINGENTS MILITAIRES

M. de la Bourdonnaye soumet un vœu tendant à ce que les contingents militaires puissent être désormais répartis seulement dans les recrutements de leur région.

Ce vœu est adopté.

### CHEMIN DE FER DE CHOLET A NANTES

M. le duc de Blacas lit le rapport concernant ce chemin de fer d'intérêt local, avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes.

Le Conseil insiste pour que la solution soit bâtie, car les populations attendent toutes avec anxiété l'exécution de cette nouvelle ligne.

### CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

M. des Noubes fait la même demande au sujet du chemin de fer de Cholet à Saumur, pour les variantes de Vibiers et de Vandelnay.

Le Conseil prend cette demande en considération.

### LES TRAMWAYS DE SAUMUR

Le Conseil adopte les conclusions d'un rapport de M. le général d'Andigné fixant au 15 avril prochain la séance d'adjudication de la concession des tramways de Saumur.

## A la Libre-Pensée de Saumur

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« J'ai été assez étonné de trouver, dans l'*Indépendance*, une lettre que la Société la *Libre-Pensée* avait adressée au rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire*, après un banquet gras du Vendredi-Saint, à Saumur.

« Cette élucubration — commise *inter pocula* — que ses auteurs anonymes n'ont même pas osé envoyer au destinataire, est inexacte.

« Je n'ai jamais fait l'honneur à la *Libre-Pensée* de Saumur de m'occuper d'elle. Je ne trouve même, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, aucune reproduction d'articles visant son dernier banquet.

« Ce silence ne pouvait convenir à des esprits forts d'estaminet qui comptaient sur un menu pour épater le public.

« Ils provoquent donc l'avis du *Journal de Maine-et-Loire*. Nous n'aurons pas la cruauté de les en priver.

« Donner, à grand tapage, un banquet gras, le Vendredi-Saint, est le fait d'imbéciles et de gens mal élevés :

« D'imbéciles, parce qu'il faut une immense dose de bêtise pour se figurer qu'un monsieur se rend intéressant en mangeant une côtelette au lieu d'épinards ;

« De gens mal élevés, car c'est toujours une preuve d'éducation rudimentaire que de froisser, de parti-pris, les croyances, les traditions de l'immense majorité des personnes au milieu desquelles l'on vit.

« A tort ou à raison, on prétend que beaucoup d'instituteurs primaires sont affiliés à cette Société de la *Libre-Pensée*. C'est une mauvaise recommandation pour l'instruction primaire laïque. Car si quelques parents tiennent peu à ce que leurs enfants reçoivent à l'école une éducation religieuse, tous désirent qu'ils y apprennent au moins l'éducation... tout court.

« La *Libre-Pensée* voulait une réclame. C'est fait! — gratis! J'excuserai même cette excellente société de ne pas me remercier.

» H. LARROQUE. »

### La gelée

Cette nuit, la température a été très basse et il a fortement gelé.

Heureusement que la sécheresse a évité les malheurs que nous aurions eu à déplorer si les jeunes pousses s'étaient trouvées humides de pluie ou même de rosée.

Un vent violent souffle du nord, et quelques petits nuages se montrent timidement à l'horizon.

### Le suicide d'hier

Albert M... va mieux et l'on répond de ses jours. Son père, qui habite Orléans, est venu le chercher ce matin.

Il paraît que l'idée de passer le Conseil de révision aurait été la cause principale de cette détermination.

### Vol de bicyclette

Hier soir, un individu étranger à Saumur se présentait chez M. Combes, entrepositaire de vélocipèdes, et lui offrait à très bas prix une superbe bicyclette. Flairant quelque chose, M. Combes lui dit qu'il l'examinerait et l'invita à repasser dans une heure. Puis il se rendit immédiatement au bureau de police et, aidé des agents se mit à la recherche de son cycliste qu'il avait vu entrer dans un café. Mais celui-ci, se méfiant de ce qui s'était passé, avait décampé.

Une heure après, une dépêche de Tours signalait le vol d'une bicyclette dans cette ville. Celle-ci est au bureau de police de Saumur, à la disposition du propriétaire.

### Accident de voiture

Ce matin, vers 6 heures, le sieur J..., jardinier au Chapeau, arrivait en ville, quand son cheval, ayant glissé, s'abattit. M. J... et les deux femmes qui étaient dans la voiture sont tombés à terre. Une des femmes a eu quelques contusions ; les deux autres voyageurs en ont été quittes pour la peur.

### Les Cambrioleurs

Il y a déjà quelque temps que nous n'avions eu de vols à enregistrer. Est-ce une série qui commence? Ce matin, de minuit à deux heures, un ou des voleurs se sont introduits, rue de la Tonnelie, par une porte entre M. Bidault et M. Vieillevigne, charcutier.

Nous avons des raisons de croire qu'ils étaient au moins deux par des traces non équivoques de leur passage laissées auprès de cette entrée. Jusque-là il n'y a pas grand-chose à dire, chaque... trace était munie de ses papiers.

Mais où l'affaire devient plus grave c'est quand nos individus ont pénétré chez M. Vieillevigne. M<sup>me</sup> Vieillevigne a bien entendu marcher dans la cour, puis remuer des bouteilles ; après avoir réveillé son mari, celui-ci regarda par sa fenêtre ; ne voyant rien, il s'est recouché. Ce matin, en entrant dans son magasin, il s'est aperçu que sa porte donnant sur la rue était ouverte et que son tiroir contenant 5 francs 5 centimes avait été dévalisé. Chose assez curieuse, le tiroir était resté fermé avant et après le vol. Toute la marchandise de M. Vieillevigne était descendue à la cave, aussi nos cambrioleurs n'ont ils pas pu faire provision de victuailles.

Ils se sont rabattus sur cet article chez M. Corbineau, marchand de volailles. Là un dindeonneau a disparu, le seul et unique qui restait dans le magasin hier soir. Nos individus ont-ils fait main basse sur des poulets, du beurre et des œufs? on n'a pu nous l'affirmer, mais ce serait probable. N.-G.

### Votes de fait à Bagnoux

Les rapports de gendre à belle-mère ne sont généralement pas très touchants. Ce n'est pas ce que pense la veuve Nail qui, luttant avec son gendre, un ex-cuirassier, s'il vous plaît, lui a fait passer la porte, mais en a reçu un coup de nerf de bœuf qui lui a coupé la joue et le côté gauche de la tête : deux blessures d'un coup, il faut taper sur une belle-mère pour arriver à ces résultats.

Voici à quelle occasion le fait s'est produit :

M<sup>me</sup> Nail avait chez elle, depuis une huitaine, sa fille, mariée à un sieur Akermann, qu'elle avait dû quitter à cause des mauvais traitements qu'elle en recevait.

Akermann se présentait donc hier chez belle-maman pour voir sa femme. Celle-ci, qui ne voulait rien savoir de son mari, envoya quérir sa mère qui prit son cher gendre au collet et le flanqua dehors. On sait le reste.

Akermann, ancien brigadier-sellier au 13<sup>e</sup> cuirassiers, affirme n'avoir qu'effleuré le cuir de sa belle-mère et encore involontairement, au cours de la lutte. Comme il se rend à Tlemcen (Algérie), il est probable que M<sup>me</sup> Nail aura le temps de se guérir avant son retour et de reprendre sa revanche.

### Vol à Vivy

M. Haquet, cultivateur à Saint-Martin-de-la-Place, possède à Vivy une petite propriété où il se rend de temps en temps. L'autre jour, en arrivant, il a constaté qu'on lui avait volé trois ruches d'abeilles, valant 60 francs.

Il a eu beau regarder à terre pour chercher des traces de pas, l'état de sécheresse de la terre ne lui a pas permis d'en découvrir et l'on ignore quel est ce voleur qui ne craint pas les piqûres.

### Votes de fait à Fontevault

Mardi, dans la nuit, les gendarmes de Fontevault étaient prévenus par un sieur Huilault qu'il avait chez lui un individu qui venait d'être grièvement atteint d'un coup de pierre au front. Ils s'y rendirent et trouvèrent le sieur Delestang, qui portait au front une blessure longue de six centimètres, mettant à nu l'os frontal. Le médecin n'étant pas encore arrivé, les gendarmes lui donnèrent les premiers soins.

Voici ce qui s'était passé : Dans la soirée, Delestang, garde particulier, qui était venu à Fontevault voir son oncle, un sieur Lenoire, garde champêtre, se rendait en compagnie de celui-ci à l'auberge du sieur Garnault. En même temps arrivait le nommé Puchaut, équarisseur, en compagnie du sieur Belledent, meunier, et de deux soldats.

Une discussion s'éleva entre Lenoire et Puchaut, auquel le premier reprocha d'avoir laissé le corps d'un animal dans un champ sans l'enfourer et l'appela écorcheur.

## SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Mais au lieu du père bien-aimé auquel la folle enfant se dispose à faire une espièglerie, c'est un sergent de ville qui se présente.

— Est-ce ici que demeure M...? demanda-t-il au concierge.

Et comme sa mémoire lui fait défaut, il cherche dans son calepin l'adresse trouvée sur le mort.

— M. le comte de Cresne, ajoutez-il après avoir lu.

— C'est bien ici. Qu'y a-t-il pour votre service?

— Merci! Je n'ai pour le moment que ce renseignement à vous demander.

— Mais encore? intervient Solange devenue tout à coup sérieuse. M. le comte de Cresne est mon père et peut-être que...

— C'est votre père! fait l'agent en se découvrant et en considérant la jeune fille d'un air qui l'embarrasse. Ah! M. le comte de Cresne est votre père!

Puis, continuant :

— Un malheur vient de lui arriver, un accident...

— A mon père? mais alors dites, dites vite que je vole à son secours.

L'agent hésitait.

— Ne voyez-vous pas, monsieur, que vous me faites mourir? Que s'est-il passé?

— Mademoiselle, balbutia l'agent, c'est au bois de Boulogne, vous connaissez le bois de Boulogne? à peu de distance du pré Catalan. Il y a un fourré... un grand fourré.

— Mais arrivez donc au fait!

— Monsieur votre père se promenait et...

— Et!

— Et il paraît qu'il s'est suicidé.

Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir le talent d'annoncer avec ménagement une aussi funeste nouvelle.

Le sergent de ville, un bon père de famille, avait, sans doute, cru prendre toutes les précautions indispensables. Hélas! l'excellent homme n'était pas orateur, il avait meilleur cœur que bonne langue et confondait volontiers la conclusion avec l'exorde; le terrible mot « suicide » était à peine sorti de sa bouche qu'il eût tout donné pour le rattraper, tant

l'effet qu'il avait produit était foudroyant.

La jeune fille, en l'entendant, était tombée à terre, privée de sentiment; elle gisait pâle et inanimée à ses pieds.

Le vieux soldat qui, par état, est habitué aux scènes de famille les plus émouvantes, demeura anéanti en présence d'une aussi grande douleur.

Une bonne grosse larme échappée de ses yeux a coulé le long de sa joue et s'est arrêtée sur sa longue moustache grise, sans qu'il cherche à la dissimuler.

Sa main tremble et il est si troublé qu'il ne songe même pas à porter assistance au père François qui, tout infirme qu'il est, s'est précipité sur le corps de sa jeune maîtresse pour le relever.

Quand Solange recouvre l'usage de ses sens, elle est dans sa petite chambre, étendue sur son lit et gardée par une sœur de Saint-Vincent-de-Paul. Dans la pièce située au-dessous de la sienne, on recite les prières des morts.

L'intuition du nouveau malheur qui la frappe se fait aussitôt jour dans son esprit. La jeune fille ne pleure pas, ses yeux n'ont plus de larmes à répandre; elle essaie de se lever,

la religieuse cherche à l'en empêcher, mais l'enfant veut embrasser le cercueil de son père. Hélas! ses forces trahissent son courage, elle retombe sans connaissance sur sa couche.

Une nuit, une journée et une nuit encore se passent sans que la fille infortunée du dernier des de Cresne reprenne possession d'elle-même.

Enfin, dans la matinée du troisième jour, elle se sent assez de courage physique et d'énergie morale pour affronter la solitude dans laquelle elle s'est éveillée. Solange visite la chambre dans laquelle le corps de son père a été déposé avant d'être conduit à sa dernière demeure, et s'y enferme pendant un long instant avec le souvenir suprême d'un bonheur qui n'est plus.

Quand elle en sort, ses yeux sont secs, son cœur est résolu; la jeune fille que le malheur a faite femme a pris une détermination.

Il n'est pas encore midi et déjà le notaire se fait annoncer. Que peut-il donc avoir à dire de si pressé à M<sup>lle</sup> de Cresne? Est-ce une nouvelle douleur? Oh! la pauvre enfant est désormais à l'abri de tous les chagrins. Quel autre peut la toucher après celui qui vient de la frapper? Qu'il entre!

(A suivre.)

Le mot verra Puchaut, qui était pris de bois-  
son et se leva en disant que, de son bras gau-  
che, il se faisait fort de renverser le premier  
venu. Deletang se leva aussi lui et les deux  
hommes luttèrent une minute, mais sans se  
faire de mal.

Quelques instants après, Deletang étant sorti  
pour un besoin naturel, rentra en se tenant la  
tête, d'où le sang coulait à flots et disant que  
Puchaut lui avait asséné à l'improviste un  
coup de pierre qui l'avait renversé, puis s'était  
levé.

Lemoire et les deux soldats s'élançèrent à la  
poursuite de l'agresseur, mais ne purent le  
rattraper.

Deletang affirme n'avoir en rien provoqué  
l'agression dont il a été victime.

Quant à Puchaut, il prétend que son adver-  
saire, qui est très fort, l'avait déjà terrassé et  
jeté dans l'auberge, puis l'avait encore men-  
acé quand ils se sont retrouvés dehors, qu'il  
aurait même à ce moment porté de nou-  
veaux coups et qu'alors, dans le cas de légi-  
time défense, il avait saisi une pierre. Il ajoute  
même s'il avait eu un fusil, il s'en serait  
servi.

Les renseignements sur Puchaut le représen-  
tent comme ivrogne et brutal, ceux sur Deletang  
sont au contraire excellents.

La pierre pèse un kilo 40 grammes. Le mé-  
decin dit que, sauf complications, le blessé en  
aura pour 15 ou 20 jours de traitement.

#### Instruction primaire

Sont nommés instituteurs adjoints :

A Montrouil-Bellay, M. Lointier ;

A Doné, M. Gauthier ;

A Chalonnes-sur-Loire, M. Trichot.

#### Accident à Port-Boulet

M. Gauthier est tombé de sa bicyclette et  
est cassé le bras.

#### Saint-Nicolas-de-Bourguell

L'assemblée aura lieu dimanche. On nous  
a fait rappeler aux marchands forains que les  
places sont gratuites.

#### L'Association artistique d'Angers

Mardi soir, les actionnaires de l'Association  
artistique, réunis en assemblée générale, ont  
adopté la résolution suivante :

La liquidation de la Société étant reportée  
au 15 avril 1894, la Commission aura le droit  
de louer l'orchestre du théâtre pour donner,  
prochainement, des concerts classiques dont  
le nombre et les conditions feront l'objet d'une  
détermination ultérieure.

#### Les grèves à Angers

La grève des peigneurs, fileuses et retou-  
cheuses de la manufacture Max Richard con-  
tinue.

Une réunion générale des grévistes a eu lieu  
hier à la Bourse du travail.

Elle a voté la continuation de la grève jus-  
qu'à ce que les patrons donnent leur adhésion  
à des tarifs établis par les ouvriers.

Hier, une nouvelle grève a éclaté dans  
la buanderie de la maison Billon.

#### La foire d'Angers

Mardi 11 avril, foire assez bien approvision-  
née en bétail à cornes et en porcs ; très peu de  
chevaux, au contraire.

Comme physionomie générale de la vente,  
on a remarqué une baisse assez sensible sur  
le cours de la foire de mars, en ce qui concerne  
les vaches surtout. Cette baisse est la consé-  
quence de la sécheresse qui persiste depuis  
longtemps, et surtout de la fièvre aphteuse  
qui sévit dans quelques contrées environ-  
nantes.

L'entrain manquait complètement, et pour-  
tant plus de 1,200 têtes de bestiaux à cornes  
ont été amenées et au moins 300 veaux,  
dont beaucoup, se sont au contraire bien enlevés, et  
à des prix très raisonnables.

Pour les porcs, le cours est resté à peu  
près le même qu'à la foire précédente ; on ne  
plaiguait pas.

#### Dans la compote

Mardi, à Angers, pendant la foire, un brave  
paysan fut subitement pris de l'envie d'aller  
où l'on conseillait à Oronte de déposer ses  
sonnets. Il s'y rendit donc ; mais le porte-  
monnaie qu'il avait dans sa poche, et qui con-  
tenait 230 fr., glissa et tomba dans la com-  
pote.

Il fallait l'en tirer. On alla chercher une col-  
lection de madriers. Mais qui se dévouerait ?  
Personne ne se présenta d'abord. A la fin pour-  
tant, un flâneur vint offrir ses services. Il se  
mit à l'œuvre et après quelques minutes d'o-  
doriférantes recherches, il fut assez heureux  
pour ramener à la surface le porte-monnaie  
disparu. Le paysan le reçut avec effusion et  
il donna, séance tenante, dix francs à celui qui,  
pour mettre la main dessus, n'avait pas craint  
de la promener... dans la compote.

#### Regrettable accident

Un bien fâcheux accident s'est produit lundi  
soir, près de Biard, à peu de distance de Poi-  
tiers.

M. Désiré Brault, qui s'était marié le matin,  
à la mairie de Quincy, avec M<sup>lle</sup> Madeleine  
David, revenait en char-à-bancs, avec quelques  
amis, à Poitiers où le lendemain devait avoir  
lieu le mariage religieux et la noce, lorsque,  
près de Biard, le conducteur eut la mauvaise  
idée de vouloir décharger la voiture de M. Chau-  
det, boucher, qui se trouvait devant lui.

Il força la vitesse de son cheval ; mais, tout-  
à-coup, une roue du char-à-bancs passa sur  
un tas de cailloux qui se trouvait sur le bord  
de la route, et le véhicule versa, projetant  
violemment sur le sol les mariés et leurs  
amis.

On accourut à leur secours et on les recon-  
duisit à leur domicile, aux Trois-Fontaines,  
où M. le docteur Comte vint leur donner les  
soins que réclamait leur état.

M. Brault a eu au côté gauche de la tête une  
blessure assez profonde et de fortes contusions  
sur le bras et le côté gauche.

La mariée a eu un œil abîmé, une blessure à  
la tête et des contusions sur tout le corps.

Sa sœur, M<sup>me</sup> Biouse, a des contusions qui  
ne présentent aucun caractère de gravité.

Il est inutile de dire que la cérémonie reli-  
gieuse et la noce n'auront lieu que dans quel-  
ques semaines.

#### Mort de M. Alfred Mame

Le *Messenger d'Indre-et-Loire* annonce la  
mort de M. Alfred Mame, le grand imprimeur  
de Tours.

M. Alfred Mame était dans sa 82<sup>e</sup> année. Il  
avait été atteint ces jours derniers d'une bron-  
chite, compliquée d'une flexion de poitrine, et,  
vu son grand âge, tous les efforts de la science  
ont été impuissants.

Le grand homme de bien, que Dieu vient de  
rappeler à lui, s'est éteint hier, en pleine con-  
naissance, entouré de ses enfants et petits-  
enfants.

Il avait reçu la veille les derniers sacre-  
ments, et annonçait lui-même sa fin prochaine  
avec une résignation pieuse et un courage ad-  
mirable.

M. Alfred Mame, il est superflu de le dire,  
est mort comme il a vécu, en bon chrétien.

Sa fin a été le couronnement d'une vie con-  
sacrée tout entière au bien pour l'amour de  
Dieu et de ses semblables.

#### Incident au Conseil général de la Loire-Inférieure

Mardi, une altercation violente s'est pro-  
duite entre M. le baron de Lareinty, président  
du Conseil général, et M. Cléfiu, préfet de la  
Loire-Inférieure.

Le premier ayant voulu maintenir au pro-  
cès-verbal les paroles désagréables qu'il avait  
adressées au préfet et qui, de l'avis même de  
ses amis, étaient peu justifiées, il s'en est suivi  
un incident qui n'a pas tardé à prendre une  
tournure des plus vives et la séance a dû être  
suspendue.

Complètement désavoué par la droite du  
Conseil, M. de Lareinty a consenti à ne pas

faire figurer l'incident au procès-verbal et le  
préfet a accepté cette solution.

Le *Nouvelliste de l'Ouest*, un important or-  
gane de la défense religieuse dans la région,  
juge très sévèrement l'attitude du président du  
Conseil qui, par son étroitesse d'esprit, a com-  
promis la situation de la droite qui était excel-  
lente et constate que l'effet produit sur le pu-  
blic a été déplorable.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 12 avril. — Madeleine-Marie-Paula Bar-  
bureau, rue d'Orléans.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### Les prochaines manœuvres

Vingt-quatre officiers par division d'infan-  
terie prendront part cet été à une manœuvre  
avec cadres figurant pendant cinq jours les  
divers rouages d'une division à effectif de  
guerre.

Les commandants de corps d'armée pour-  
ront, toutefois, substituer à la manœuvre de  
division avec cadres une simple manœuvre  
de brigade avec cadres, nécessitant seule-  
ment pendant quatre jours l'emploi de seize  
officiers.

Dans la cavalerie, les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divi-  
sions, la 6<sup>e</sup> brigade de dragons, organiseront  
des manœuvres avec cadres aux environs de  
Paris, de Châlons, dans les Ardennes, le Jura  
et la Côte-d'Or.

Pour la première fois, les généraux et les co-  
lonels de réserve vont être à même de se fami-  
liariser avec leur rôle en campagne.

Des manœuvres avec cadres de divisions  
ou de brigades de réserve sont autorisées  
dans les 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>  
corps.

On croit que le contact des généraux du ca-  
dre de réserve, des officiers supérieurs en re-  
traite appelés à s'amalgamer avec les officiers  
des quatrièmes bataillons de l'armée active,  
produira un excellent effet.

##### NOTIFICATION DES DÉCÈS DES MILITAIRES

Après entente avec le ministre de la marine,  
les dispositions suivantes ont été adoptées au  
sujet de la notification des décès des militaires  
de l'armée de terre détachés au Bénin, au Sou-  
dan, au Sénégal et au Congo.

Toutes les notifications devront être faites  
directement aux conseils d'administration des  
corps auxquels appartiennent les militaires dé-  
cédés par les soins des commandants supé-  
rieurs des troupes de la marine au Sénégal et  
au Soudan, du général commandant supérieur  
des établissements français au Bénin, du com-  
mandant des troupes au Congo ou des chefs  
du service de la marine à Bordeaux et à Mar-  
seille.

Après avoir reçu notification des décès, les  
conseils d'administration devront en prévenir  
sans délai, par le télégraphe, les maires des  
communes où résident les familles des décédés.

Dans cet avis, la cause du décès devra être  
mentionnée.

Les maires devront, en même temps, être  
prévenus que cette communication est faite  
sous toutes réserves et que les actes officiels  
seront transmis dès qu'ils auront été reçus.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 avril 1893.

Après un début en reprise sur les derniers  
cours de la veille, le marché devient mauvais  
par suite d'offres persistantes au comptant et à  
terme sur le 3 0/0 qui recule à 96.20. Le 4  
1/2 est en progrès à 106.80.

La Banque de France reste à 3.890.  
Malgré la tendance faible du marché, le Cré-  
dit Foncier se maintient à 971. Le rapport du  
conseil à l'assemblée des actionnaires constate  
pour 1892 un excédent de 11 millions de  
prêts fonciers nouveaux sur les rembourse-  
ments anticipés.

La Société Générale reste très ferme à 471.50.  
Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 763. Ses dis-  
ponibilités immédiates et celles réalisables à  
des périodes plus ou moins prochaines cou-  
vrent au-delà les exigibilités.

Le Comptoir National d'Escompte conserve  
l'avance convenue à 305. Elle est justifiée par  
les bénéfices qui assurent 3 0/0 aux actions en  
égard aux périodes de versement.

Les obligations 3 0/0 Immeubles de France  
varient de 391.50 à 392.

L'obligation 4 0/0 Ateliers et Chantiers de  
la Loire se traite au prix de 463.75.

L'obligation du Chemin de fer National de  
l'Equateur est recherchée en raison de son  
revenu de 25 fr.

La souscription aux 5.000 actions nouvelles  
de 500 fr. du Comptoir des Fonds Nationaux  
sera close le 14 avril. En raison du privilège  
réservé aux actions anciennes on peut sup-  
poser qu'il ne restera guère qu'un tiers des  
titres pour les nouveaux souscripteurs. Rap-  
pelons que les actions anciennes valent 740 fr.

Les Chemins Economiques restent 428 fr.

CH. HEYMAN et C<sup>o</sup>.  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

#### Dernières Nouvelles

##### LA RÉVISION EN BELGIQUE

La Chambre continue à repousser toute pro-  
position de révision.

La Chambre reprendra la discussion lorsque  
la commission aura examiné les nouvelles pro-  
positions.

La soirée a été très agitée. Une bande de  
manifestants a attaqué la maison de M. Wœste,  
ministre d'Etat.

A Gand, les socialistes ont déclaré la grève  
générale pour lundi.

##### LES ENTREVUES DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

On dément, dans les cercles officiels, que  
l'empereur François-Joseph doive se rencon-  
trer avec le Czar ; mais on confirme son entre-  
vue avec Guillaume II en Hongrie.

##### L'INCIDENT FRANCO-ESPAGNOL

Les autorités militaires de la Navarre font  
une enquête sur l'affaire du douanier espa-  
gnol qui a tué, près de la frontière, le Fran-  
çais Durcudoy, soupçonné de faire la contre-  
bande.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux  
« obtiennent mille  
guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies  
de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres,  
chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé  
pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers,  
consulte le dernier dimanche de chaque mois, à  
Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt  
des Pommes Mahon à Saumur, à la pharmacie  
PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

**N'APPLIQUEZ JAMAIS**  
un VÉSICATOIRE  
sans vous être procuré *Le Véritable*  
**VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES**  
Le plus efficace des vésicants.  
Exigez la Signature d'ALBESPEYRES sur le côté vert.  
PARIS, 8, FAUBOURG DES FILLES-DU-CALVAIRE.

**TOUTES les bonnes**  
**CUISINIÈRES**  
vous diront  
que le meilleur Tapioca est le  
**Tapioca Rils**

Exigez la Marque de Fabrique d'AS DE TRÈFLE à QUATRE FEUILLES  
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie  
et de produits alimentaires.  
NOS : 267, Boulevard Voltaire, PARIS.

#### ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,		0,60		1,40
— très fins,		0,70		1,60
— extra fins,		0,95		1,75
Haricots verts,		0,50		0,90
— extra recommandés,		0,55		1,00
— extra fins,		0,90		1,60
Flageolets,		0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.				
Conserves par 5 kil hors ville, déduction des droits d'octroi.				

Le Gérant : G. JOUAUST

Etudes de M<sup>e</sup> G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 8, successeur de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, Et de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire, à Doué-la-Fontaine.

## VENTE

SUR LICITATION  
Aux enchères publiques  
Entre majeure et mineurs

## DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

Une maison d'habitation, en forme de pavillon, jardin et dépendances, avec divers morceaux de terre et vigne,

Le tout situé commune de Doué-la-Fontaine.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 30 avril 1893, à deux heures après midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Anne Pineau, épicière, demeurant rue du Mail, 34, à Angers, veuve de M. Alexandre-Anatole Galbrun, agissant notamment comme héritière sous bénéfice d'inventaire seulement de Madame Marie-Anne Jonault, veuve en premières nocces de M. Jean Pineau, et en deuxième nocces de M. Pierre Dalbon, sa nièce, décédée en son domicile à Doué-la-Fontaine, le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Ayant M<sup>e</sup> G. BARON pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Michel Panneau, entrepreneur, demeurant au Puy-Notre-Dame, pris en qualité de subrogé-tuteur de Anatole Galbrun et Fernand Galbrun, enfants mineurs issus du mariage d'entre M. Alexandre-Anatole Galbrun, décédé, et de dame Anne Pineau, son épouse requérante, faisant fonctions de tuteur desdits mineurs à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ceux-ci et leur mère, tutrice légale ;

Ayant les sus-nommés, es-qualité, M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué ;

En présence encore, ou lui dûment appelé de :

M. Jean Maitreau, cultivateur et voiturier, demeurant à Doué, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Galbrun, sus-nommés, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs, réunis sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, en date du onze avril mil huit cent quatre-vingt-treize, ce accepté par lui ;

Il sera procédé, à l'adjudication aux enchères publiques et à l'extinction des feux, aux jour, lieu et heures sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, des immeubles ci-après désignés.

### DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Doué

#### PREMIER LOT

1<sup>o</sup> Une maison en forme de pavillon, comprenant deux chambres basses, un petit cabinet, deux chambres hautes, un grenier

au-dessus, joignant au levant Vinsonneau-Doué, au nord la rue de Chaslons, au midi et au couchant une ruelle ;

2<sup>o</sup> Une buanderie en face la maison de l'autre côté de la rue, avec puits à eau et petite cour ;

3<sup>o</sup> Une cave en roc dans la cour des Chaslons, petit jardin au-dessus, joignant Moirin et les héritiers Charlot ;

4<sup>o</sup> Une autre cave derrière la cour des Chaslons, joignant Poqueureau.

Mise à prix ..... 1,800 fr.

#### DEUXIÈME LOT

Un jardin, contenant trois ares trente centiares, joignant au midi la rue de la Croix-des-Missions, au nord André Deshaies, au levant Madame Perrault, au couchant la ruelle des Chaslons.

Mise à prix ..... 400 fr.

#### TROISIÈME LOT

1<sup>o</sup> Cinq ares cinquante centiares de terre aux Quints, joignant au midi la veuve Gouberard-Veslin, au levant un chemin, au couchant un sentier ;

2<sup>o</sup> Dix ares quatre-vingt-quatorze centiares de vigne, aux Quints, joignant au nord Guérineau, au midi Richardin, et des autres parts des chemins ;

Ce morceau de vigne est grevé de deux rentes perpétuelles s'élevant à trente sept litres cinquante centilitres de froment.

Mise à prix ..... 60 fr.

#### QUATRIÈME LOT

Quatre ares cinquante centiares de terre, aux Beaumets, joignant au levant Henri Nouteau, au couchant Guillon, au midi héritiers Gautier, au nord M. Rullier.

Mise à prix ..... 80 fr.

#### CINQUIÈME LOT

Neuf ares quarante-sept centiares de vigne, au Petit-Chemin ou le Gros-Cailion, joignant au nord la veuve Quinton, au midi la veuve Mauriceau-Beaumont, au levant Chabonay-Pouge, au couchant un chemin.

Mise à prix ..... 180 fr.

#### SIXIÈME LOT

Quatre ares soixante-quatre centiares de vigne, à Montfief, joignant au levant et au midi Douët-Ribeaudeau, au couchant Derouetteau.

Mise à prix ..... 100 fr.

Total des mises à prix : 2,620 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1<sup>o</sup> Soit à M<sup>e</sup> BARON, avoué à Saumur, poursuivant la vente, successeur de M<sup>e</sup> L. ALBERT ;

2<sup>o</sup> Soit à M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à

Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi, avoué-licencié soussigné.

Saumur, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

## LE MEILLEUR DÉPURATIF

Est le Dépuratif végétal concentré préparé par G. DESCHAMPS, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe de l'École Supérieure de Paris.

Préparé et dosé avec les plus grands soins, il renferme les principes actifs extraits seulement de plantes exotiques.

Il rétablit les fonctions et son emploi est tout indiqué contre les vices du sang et les affections de la peau.

DÉPÔT GÉNÉRAL :

Pharmacie NORMANDINE

11, 13 et 15, rue Saint-Jean

En vente à la même Pharmacie :

Pilules végétales dépuratives et antiglaireuses codex 485.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

DE LA MAISON

AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue

de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père,

propriétaire, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 83.

A VENDRE très jolies 8 ans, absolument net, très vite, toutes garanties, essai sur place. — Dressé au sabre et à l'obstacle. — S'attelle à toutes les voitures. — A vendre seul ou attelé à une charrette anglaise.

S'adresser au bureau du journal.

## ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

### INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

#### VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de nocces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

## Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES

### A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Carn, le Samedi et le Dimanche.

## GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

### IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. . . . . le litre. 0,40 et 0,50

Excellent vin rouge du Roussillon . . . . . — 0,60 et 0,70

Côtes de Bordeaux. . . . . — 0,80 et 1 fr.

Vin blanc du pays, le litre. . . . . 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre,

Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

## GRAND HOTEL DE LONDRES

### LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.

Salons de famille.

A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

## PRINTEMPS & ÉTÉ

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Maire de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,